**Un nouvel espace dédié à la lutte contre les arnaques sur le site de la DGCCRF**

Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées. La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a pour mission d'enquêter sur ces arnaques, et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur afin qu'il ne se laisse pas abuser.

C’est pourquoi, sur son site Internet, elle a créé un espace dédié aux arnaques sur lequel elle propose des conseils pour se prémunir des principales pratiques identifiées par ses services. Quelques exemples de pratiques commerciales trompeuses :

* Dépannage à domicile abusif
* Courriels frauduleux en vue de vous extorquer des fonds
* Incitations à rappeler des numéros surtaxés (« Ping call »)
* Faux sites administratifs

Site Infos arnaques de la DGCCRF : [www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques)

En cas de doute ou de litige, les associations de défense des consommateurs peuvent vous aider. Retrouvez leurs coordonnées et leurs permanences sur le site de la Mce <http://www.mce-info.org/pratique/>

*Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 –* *info@mce-info.org* *–* [*www.mce-info.org*](http://www.mce-info.org)